



Produit statistique

Taux moyen mensuel de RIS/ERIS chez les 18-64 ans - données SPP-IS

Le Revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale (loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale) aux personnes qui, pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS.

L'indicateur clé repris ici rapporte le nombre mensuel moyen (moyenne annuelle calculée sur les 12 mois) de bénéficiaires (RIS ou ERIS) à la population moyenne de l'année (population au 1er janvier de l'année x + population au 1er janvier de l'année $x - 1$)/2. Dans le fichier de données, les données sont détaillées par groupe d'âge et par sexe. Sur le site du Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS) (<http://www.mi-is.be/be-fr/publications-etudes-et-statistiques/statistiques>), vous les trouverez également par groupe de nationalités et catégorie de bénéficiaires.

Les chiffres peuvent varier d'une source à l'autre en fonction des dates de mise à jour et de l'objectif de la collecte. En effet, le SPP-IS met régulièrement à jour les chiffres qu'il publie (ex. ajout d'un RIS suite à un recours avec succès contre le refus d'accorder un RIS).

Comparativement à l'indicateur « Taux annuel de RIS/ERIS chez les 18-64 ans – données statbel », cet indicateur présente deux différences.

D'une part, cet indicateur-ci est plus faible, car comme il s'agit d'une moyenne mensuelle, le dénominateur estime le nombre moyen de RIS/ERIS versé chaque mois par le CPAS, alors que l'indicateur Statbel identifie chaque personne qui a bénéficié d'un RIS au cours de l'année, que ce soit pendant 12 mois ou 1 mois.

D'autre part, cet indicateur-ci localise le CPAS qui verse le RIS et non le lieu de domicile du bénéficiaire. Dans certaines situations, il est possible d'être usager d'un CPAS différent de celui de la commune où l'on est domicilié. C'est le cas, des étudiants qui ne changent pas de CPAS, même si leur domicile change de commune. Ne localisant pas le bénéficiaire du RIS/ERIS, les données du SPP-IS ne permettent pas une cartographie à un niveau infra-communal.

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité

12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

1. Contact	
<i>Organisation</i>	IWEPS
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	François
<i>Nom de famille</i>	GHESQUIERE
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	f.ghesquiere@iweps.be
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 411
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

2. Présentation	
<i>Mots-clés</i>	Pauvreté, politique sociale, aide sociale, revenu, intégration sociale
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SDS 5 : Revenus, consommation et pauvreté Taxinomie Statbel : 3.7.06 : Conditions de vie et bien-être
<i>Unité statistique - Titre</i>	Bénéficiaires d'un RIS ou d'un ERIS
<i>Unité statistique - Description</i>	
<i>Population statistique - Titre</i>	Population wallonne
<i>Population statistique – Description</i>	
<i>Couverture géographique</i>	Wallonie
<i>Couverture temporelle</i>	À partir de 2003
<i>Couverture sectorielle</i>	
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	
<i>Concepts</i>	
<i>Classifications</i>	

3. Période de référence	
<i>Première période de référence disponible</i>	2003
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

4. Mandat institutionnel	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

5. Confidentialité	
<i>Confidentialité – Politique</i>	NA
<i>Confidentialité – Niveau</i>	Données non confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

6. Politique de publication	
<i>Calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be).
<i>Périodicité</i>	Annuelle

7. Format de diffusion

<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweeps.be).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

8. Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	

9. Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	
<i>Évaluation de la qualité</i>	

10. Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité</i>	

11. Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	Seuls les chiffres stables font l'objet d'une diffusion publique par le SPP-IS. Les CPAS disposent de délais légaux, différents selon le type d'aide, pour introduire leurs demandes de remboursement auprès du SPP IS. Afin de tenir compte de ces délais mais aussi d'avoir des données les plus fiables et récentes possibles, seuls sont publiés les chiffres dont les variations potentielles entre deux mises à jour n'excèdent pas 1%. Pour les données RIS, un délai de trois mois par rapport au mois courant est nécessaire. Pour les données ERIS, ce délai est de 6 mois. Si les variations sont relativement faibles au niveau national au fur et à mesure que le temps passe, elles sont parfois conséquentes au niveau d'un petit CPAS. Les raisons de ces modifications tardives sont multiples: arriérés, décisions judiciaires, contrôle inspection, ...
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

12. Actualité et ponctualité

<i>Actualité</i>	
<i>Ponctualité</i>	

13. Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	Entre les communes belges
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Oui
<i>Comparabilité – Sectorielle</i>	
<i>Comparabilité – Autre</i>	Les données sur les RIS et ERIS en Wallonie sont également collectées et analysées par les CPAS et la DGO5. Les chiffres peuvent varier d'une source à l'autre en fonction des dates de mise à jour et de l'objectif de la collecte. Dans le cadre de WalStat, le choix de la source fédérale a été fait pour faciliter les éventuelles comparaisons avec les données des autres régions.

14. Cohérence

<i>Cohérence – Interne</i>	
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	

15. Coûts et charges

<i>Coût interne</i>	
<i>Coût externe</i>	

16. Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	Pas de politique de révision pour les données élaborées pour le produit statistique.
<i>Révision des données – Pratique</i>	

17. Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	NA
<i>Données de base - Données administratives</i>	FICHIER(S) : Les données mensuelles sur le nombre de bénéficiaires du RIS et de l'ERIS par commune sont disponibles en ligne par groupe d'âge sur http://www.mi-is.be/be-fr/publications-etudes-et-statistiques FOURNISSEUR(S) : SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes Boulevard Roi Albert II 30, 1000 Bruxelles Contact : Question@mi-is.be , Les données sur les bénéficiaires sont également disponibles par sexe, groupe de nationalités et catégorie de bénéficiaires sur le site du SPP-IS, http://www.mi-is.be/be-fr/publications-etudes-et-statistiques .
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	
<i>Élaboration des données</i>	Afin d'avoir un indicateur relatif à une population de référence sur le territoire communal, les opérations suivantes ont été réalisées (par année et par groupe d'âge) : (1) Séparément pour les bénéficiaires RIS et ERIS, faire la somme des bénéficiaires au cours des 12 mois ; (2) Additionner les 2 sommes (RIS et ERIS) et diviser par 12 pour avoir une moyenne annuelle par groupe d'âge de bénéficiaires (E)RIS ; (3) Diviser la moyenne annuelle de bénéficiaires obtenue par la population moyenne de ce groupe calculée sur la base des données de population au 1 ^{er} janvier issues du Registre national et publiée sur le site de Statbel http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/ .
<i>Ajustement</i>	

18. Commentaires

19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>

20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de la commune	REFNIS
Entité administrative	Nom de la commune	
% (E)RIS	Pourcentage de bénéficiaires du RIS ou de l'ERIS parmi la population.	%
Tranche d'âge	Nombre de bénéficiaires par groupe d'âge (18 à 24 ans, 25 à 44 ans, 45 à 64 ans)	Effectif
Sexe	Nombre de bénéficiaires par sexe	Effectif